

INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES HABITABLE 2017-2020 (version avec **annexe**)

Nom de la compétition : précisé en **annexe**
Dates complètes : précisées en **annexe**
Lieu : précisé en **annexe**
Autorité Organisatrice : précisée en **annexe**
Grade : précisé en **annexe**

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en **annexe Prescriptions** si nécessaire, (*supprimer 1.2 en l'absence de concurrents étrangers attendus*)
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil [*heures à préciser en annexe*],
- 1.5 les Règlementations Spéciales Offshore (RSO) quand elles s'appliquent [*catégorie à préciser en annexe*].
- 1.6 En cas de traduction de ces instructions de course, le texte français prévaudra (*supprimer 1.6 en l'absence de concurrents étrangers attendus*)

2. AVIS AUX CONCURRENTS

- 2.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est précisé en **annexe**.
- 2.2 Les avis seront également mis en ligne à l'adresse précisée en **annexe** (*à supprimer si non utilisé*).

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons dont l'emplacement est précisé en **annexe**.
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'affalé de l'Aperçu, sauf délai différent précisé en **annexe** (ceci modifie Signaux de course).

5. PROGRAMME DES COURSES

- 5.1 Les courses sont prévues selon le programme précisé en **annexe**.
- 5.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est précisée en **annexe**.
- 5.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 5.4 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après l'heure précisée en **annexe**.

6. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont précisés en **annexe**.

7. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe** ZONES DE COURSE.

8. LES PARCOURS

8.1 Les parcours sont décrits en **annexe** PARCOURS en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.

8.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.

Les signaux définissant le parcours à effectuer sont précisés en **annexe**.

8.3 **Parcours Côtiers :**

Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

8.4 Les portes ou les marques à contourner où le parcours pourra être réduit sont précisées en **annexe** PARCOURS.

8.5 **Pointage officiel à une marque**

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en **annexe** PARCOURS (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en **annexe** POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE.

9. MARQUES

9.1 Les marques de départ, de parcours et de dégagement, de changement de parcours et d'arrivée sont définies en **annexe**.

9.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **annexe** ZONES DE COURSE.

11. LE DEPART

11.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ, à l'extrémité bâbord. Si alignement différent, le préciser en **annexe**.

11.2 Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux. *[DP]*

11.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS (ceci modifie les RCV A4 et A5). Si délai différent, le préciser en **annexe**.

11.4 Un bateau du comité de course annoncera si possible les numéros ou les noms des bateaux OCS ou BFD au plus tôt 1 minute après le signal de départ sur le canal VHF de la course. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 60.1(b)).

12. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

12.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

12.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

13. L'ARRIVEE

13.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon orange et le côté parcours de la marque d'arrivée. Si alignement différent, le préciser en **annexe**.

13.2 Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

14. SYSTEME DE PENALITE

- 14.1 Pour les classes précisées en **annexe**, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 14.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.
- 14.3 Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant être inférieure à DSQ.

15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 15.1 Pour les parcours construits, les temps sont définis en **annexe**
- Temps cible précisé en **annexe**. Le manquement à respecter le temps cible ne constituera pas motif à réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).
 - Temps limite du premier bateau pour finir : précisé en **annexe**.
- 15.2 Les bateaux ne finissant pas dans le délai indiqué en **annexe** après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

- 16.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury dont l'emplacement est précisé en **annexe**. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.
- 16.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. Si ce délai est différent, le préciser en **annexe**.
- 16.3 Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury, dont l'emplacement est précisé en **annexe**. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 16.4 Les avis de réclamations du comité de course, du comité technique ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).
- 16.5 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :
- Départ : Bateaux en attente,
 - Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors)
 - Publicité
 - Bateaux accompagnateurs
 - Limitation de sorties de l'eau
 - Equipement de plongée et housses sous-marine de protection
 - Communication radio
- 16.6 Le dernier jour de course programmé, une demande de réparation doit être déposée :
- dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation a été informée de la décision la veille,
 - pas plus de 30 minutes après que la décision a été affichée.
- Ceci modifie la RCV 62.2.

17. CLASSEMENT

- 17.1 Le nombre de courses devant être validées pour valider la compétition est précisé en **annexe**.
- 17.2 Courses retirées
Est précisés en **annexe**, le nombre de courses devant être validées pour que le classement général d'un bateau soit :
- le total de ses courses
 - le total de ses courses moins la plus mauvaise
 - le total de ses courses moins les deux plus mauvaises.
- 17.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps ou selon le système temps sur distance (à préciser en **annexe**).
- 17.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information, à l'heure précisée en **annexe**, et au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

18. REGLES DE SECURITE

- 18.1 Un élargement (sortie et retour) pourra être mis en place suivant les modalités précisées en **annexe**. [DP]
- 18.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible. [DP]
- 18.3 Le canal VHF utilisé en course est précisé en **annexe**.

- 18.4 Utilisation du Bout dehors :**
Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.
- 19. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT [DP]**
- 19.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 19.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.
- 20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT**
- 20.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 20.2 Un bateau doit être conforme aux règles 75 minutes avant son signal d'avertissement (*si délai différent, le préciser en annexe*). [DP]
- 21. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]**
Les bateaux doivent porter la publicité fournie par l'AO, selon les conditions précisées en **annexe**.
- 22. BATEAUX OFFICIELS**
Les bateaux officiels seront identifiés comme précisé en **annexe**.
- 23. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS [DP]**
- 23.1 Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés comme précisé en **annexe**.
- 23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.
- 24. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU [DP]**
Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.
- 25. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION [DP]**
Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).
- 26. COMMUNICATION RADIO [DP]**
Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.
- 27. PRIX**
Des prix seront distribués comme précisé en **annexe**.
- 28. DECISION DE COURIR**
La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

ARBITRES DESIGNES

Président-e du comité de course : précisé en **annexe**

Président-e du comité technique : précisé en **annexe**

Président-e du jury : précisé en **annexe**



ANNEXE AUX INSTRUCTIONS DE COURSE TYPE HABITABLES 2017-2020

<p>Cobaty Cup du 15 au 16 septembre 2017 à Quiberon - Port-Haliguen Autorité organisatrice : Yacht Club de Quiberon Grade 5B</p>
--

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

1.4 Coucher du soleil **20h26** et du lever du soleil **07h49**

2. AVIS AUX CONCURRENTS

2.1 Le tableau officiel d'information est situé : **salle du rez-de-chaussée**

2.2 Avis mis en ligne : ycquiberon.com

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

4.1 Le mât de pavillons est situé : **sur la terrasse**

4.2 **45 minutes** entre l'affalé de l'Aperçu et l'envoi du signal d'avertissement.

5. PROGRAMME DES COURSES

Date	Briefing	1 ^{er} signal d'avertissement	Courses
15/09	12h00	14h30	1 à 3 courses
16/09	8h00	9h00	1 à 3 courses

Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h00.

6. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de classe est : **Cobaty**

8. LES PARCOURS

8.2 Signaux définissant les parcours à effectuer :

pavillon Q pour parcours banane

absence de pavillon : affichage du numéro du parcours côtier sur le bateau comité

9. MARQUES

Marques de parcours 1, 3, 3'	Marques de dog leg 2 et de dégagement	Marque de changement de parcours	Marque d'arrivée
Cylindrique jaune	Triangulaire jaune	Triangulaire rouge	Saucisse jaune

10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont les dangers de la carte marine.

11. LE DEPART

11.1 La ligne de départ sera entre les mâts arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le bateau viseur à l'extrémité bâbord.

- 11.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **4 minutes** après son signal de départ sera classé DNS.
- 11.4 En cas de départ prématuré, le comité de course annoncera si possible le numéro de voile du(es) contrevenant(s) qui n'a(ont) pas corrigé sa(leur) faute, au plus tôt une minute après le départ à la VHF.
- 13. L'ARRIVEE**
La ligne d'arrivée sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque d'arrivée. Cette ligne est à franchir dans le sens direct depuis la marque précédente.
- 14. SYSTEME DE PENALITE**
14.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité est réduite à **1 tour**.
- 15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES**
15.2 Temps limite pour finir après le premier :
parcours construit : **20 minutes**
parcours côtier : **45 minutes**
- 16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION**
16.1 Le secrétariat du jury est situé : **salle du rez-de-chaussée**.
16.2 Le temps limite de réclamation est de **60 minutes** après l'arrivée du dernier bateau de la dernière course du jour.
16.3 La salle du jury est située : **au 1er étage**.
- 17. CLASSEMENT**
17.1 **1** course devra être validée pour valider la compétition.
17.2 Courses retirées
a) Quand moins de **3** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses.
(b) Quand **3 à 6** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise.
- 18. REGLES DE SECURITE**
18.1 L'embarquement à la sortie et au retour se fera selon les modalités suivantes : signature des feuilles au plus tard **30 minutes avant le 1er signal d'avertissement du jour et 60 minutes avant la limite de dépôt de réclamation. [DP]**
18.3 Canal VHF utilisé en course : **canal 8**
- 20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT**
20.2 Un bateau doit être conforme aux règles **75 minutes** avant son signal d'avertissement *[DP]*
- 22. BATEAUX OFFICIELS**
Les bateaux officiels seront identifiés : pavillon YCQ.
- 23. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS**
23.2 Les bateaux officiels seront identifiés : flamme jaune.
- 27. PRIX**
Des prix seront distribués à partir de 20h le 16 septembre

Arbitres désignés :

Maryvonne Dejeammes : Présidente du comité de course

Gwenaëlle Le Roy : Présidente du jury

ANNEXE ZONES DE COURSE



Coordonnées approximatives des balises de parcours - Baie de Quiberon

Bugalet	47° 31' 175 N	03° 05' 418 W
Port- Haliguen	47° 29' 380 N	03° 05' 560 W
Quiberon Nord	47° 29' 615 N	03° 02' 620 W
Sud Banc de Quiberon	47° 29' 990 N	03° 02' 500 W
Rocher La Vieille (approx.)	47° 24' 180 N	02° 56' 849 W
Beg Run Er Vilin (approx.)	47° 24' 006 N	02° 58' 802 W

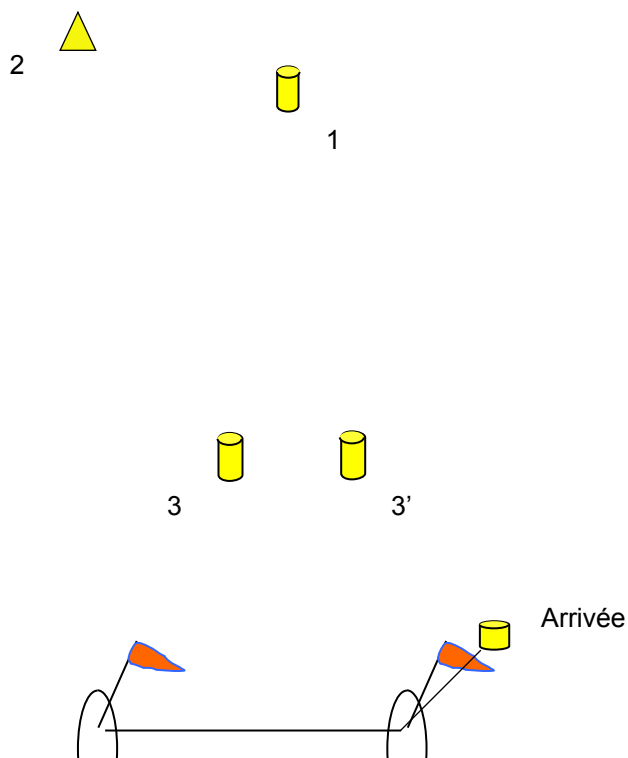
ANNEXE PARCOURS

Horaires de marées - Port Tudy

	Heure	Hauteur	Coefficient
15 septembre	00h55	4,20 m	48
	06h45	2,00 m	
	13h35	4,30 m	49
	19h39	1,85 m	
16 septembre	02h18	4,35 m	53
	08h05	1,90 m	
	14h48	4,60 m	59
	20h51	1,60 m	

ANNEXE PARCOURS BANANE

Départ 1, 2, 3-3', 1, 2, 3-3', Arrivée



En cas de changement de la marque 1 de parcours, la marque 2 est supprimée (pas de dog leg).

Positions approximatives des marques et bateaux du comité

Parcours côtiers

L'envoi du pavillon D signale une marque de dégagement. La marque est à laisser à bâbord.
Si un pavillon vert est envoyé en même temps, la marque de dégagement doit être laissée à tribord.

L'envoi du pavillon L signale que la zone de départ est modifiée. Suivre le bateau Comité de course vers la nouvelle zone.

1. Parcours vent Nord (environ 9,5 Mn)

Départ à environ 0,3 Mn au nord de la bouée Port-Haliguen
Bugalet à laisser à tribord
Sud banc de Quiberon à contourner et à laisser à bâbord
Nord Quiberon à contourner et à laisser à bâbord
Arrivée à environ 0,3 Mn au nord de la bouée Port-Haliguen

2. Parcours vent Est (environ 10,5 Mn)

Départ à environ 0,3 Mn au nord de Port-Haliguen
Quiberon Nord à laisser à tribord
Sud banc de Quiberon à contourner et à laisser à tribord
Port-Haliguen à contourner et à laisser à tribord
Quiberon Nord à contourner et à laisser à tribord
Arrivée à environ 0,3 Mn au nord de la bouée Port-Haliguen

3. Parcours vent SE (environ 10,5 Mn)

Départ à environ 0,3 Mn au nord de Port-Haliguen
Sud banc de Quiberon à laisser à bâbord
Quiberon Nord à contourner et à laisser à bâbord
Port-Haliguen à contourner et à laisser à bâbord
Sud banc de Quiberon à contourner et à laisser à bâbord
Arrivée à environ 0,3 Mn au nord de la bouée Port-Haliguen

4. Parcours vent S (environ 8Mn)

Départ à environ 0,5 Mn au nord de la bouée Port-Haliguen
Port-Haliguen à laisser à bâbord
Quiberon Nord à laisser à tribord
Sud banc de Quiberon à contourner et à laisser à tribord
Quiberon Nord à contourner et à laisser à bâbord
Arrivée à environ 0,5 Mn au nord de la bouée Port-Haliguen

5. Parcours vent W (environ 11 Mn)

Départ à 0,5 Mn à l'est de la bouée Port-Haliguen
Port-Haliguen à laisser à bâbord
Sud banc de Quiberon à laisser à bâbord
Quiberon Nord à contourner et à laisser à bâbord
Port-Haliguen à contourner et à laisser à bâbord
Quiberon Nord à contourner et à laisser à bâbord
Arrivée à environ 0,5 Mn à l'est de la bouée Port-Haliguen

6. Parcours vent NW (environ 9,5 Mn)

Départ à environ 0,3 Mn à l'est de la bouée Port-Haliguen
Dégagement à laisser à tribord
Quiberon Nord à laisser à bâbord
Bugalet à contourner et à laisser à tribord
Quiberon Nord à contourner et à laisser à tribord
Arrivée à environ 0,3 Mn à l'est de la bouée Port-Haliguen

7. Parcours Houat (10 Mn environ)

Départ vers la bouée Port-Haliguen
Quiberon nord à laisser à tribord
le rocher La vieille à laisser à tribord, en respectant la zone aquacole
Arrivée à Houat dans la zone située à l'est de "Beg Run er Vilin »

8. Parcours Houat (9 Mn environ)

Départ vers la bouée Port-Haliguen
 Sud banc de Quiberon à laisser à tribord
 le rocher La vieille à laisser à tribord, en respectant la zone aquacole
 Arrivée à Houat dans la zone située à l'est de "Beg Run er Vilin »

9. Parcours Houat retour (10,5 Mn environ)

Départ à environ 0,3 Mn à l'est de Beg Run Er Vilin
 Sud banc de Quiberon à contourner et à laisser à tribord
 Quiberon Nord à contourner et à laisser à bâbord
 Arrivée à 0,3 Mn environ au nord de la bouée Port-Haliguen

11. Parcours Belle Ile (13 Mn environ)

Départ au nord de la bouée Port-Haliguen
 Quiberon nord à laisser à tribord
 Passage de la Teignouse :
 Basse Nouvelle à laisser à tribord
 Nord-Est Teignouse à laisser à bâbord
 Goué Vas Est à laisser à tribord
 Basse du milieu à laisser à bâbord
 Goué Vas Sud à contourner et à laisser à tribord
 Arrivée à 0,3 Mn environ au nord de la pointe de Ramonette au sud-est de Le Palais

12. Parcours Belle Ile (12 Mn environ)

Départ au nord de la bouée Port-Haliguen
 Phare de la Teignouse à tribord
 Passage de la Teignouse :
 Basse Nouvelle à laisser à tribord
 Nord-Est Teignouse à laisser à bâbord
 Goué Vas Est à laisser à tribord
 Basse du milieu à laisser à bâbord
 Goué Vas Sud à contourner et à laisser à tribord
 Arrivée à 0,3 Mn environ au nord de la pointe de Ramonette au sud-est de Le Palais

13. Parcours Belle Ile (13 Mn environ)

Départ au nord de la bouée Port-Haliguen
 Sud Banc de Quiberon à laisser à tribord
 Passage du Béniguet :
 Grand Coin à contourner et à laisser à tribord
 Bonen Bras à laisser à bâbord
 Arrivée à 0,3 Mn environ au nord de la pointe de Ramonette au sud-est de Le Palais

15. Parcours Belle Ile retour (12,5 Mn environ)

Départ situé près du mouillage de Ramonette
 Passage de la Teignouse :
 Goué Vas Sud à laisser à bâbord`
 Basse du milieu à laisser à tribord
 Goué Vas Est à laisser à bâbord
 Nord-Est Teignouse à laisser à tribord
 Basse Nouvelle à laisser à bâbord
 Sud banc de Quiberon à contourner et à laisser à bâbord
 Arrivée à 0,3 Mn environ au nord de la bouée Port-Haliguen

15. Parcours Belle Ile retour (12,5 Mn environ)

Départ situé près du mouillage de Ramonette
 Passage du Béniguet :
 Grand Coin à contourner et à laisser à bâbord
 Bonen Bras à laisser à tribord
 Sud banc de Quiberon à contourner et à laisser à bâbord
 Arrivée à 0,3 Mn environ au nord de la bouée Port-Haliguen

ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course **arborant le 2ème substitut** et le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F. »

Tout événement susceptible de donner lieu à réclamation survenant après le dernier pointage officiel ne pourra être pris en compte, et aucun bateau ne pourra être pénalisé, sauf en conséquence d'une action selon une règle fondamentale ou selon la RCV 69.

Un pointage officiel peut être effectué aux marques « à contourner ».